

## DOSSIER D'INSCRIPTION SELECTION POUR L'ENTREE EN IFAP SEPTEMBRE 2026

Les instituts de formation d'auxiliaires de puériculture **d'Agen, de Bordeaux et de Libourne** se regroupent et organisent en commun leurs épreuves de sélection.

**En conséquence, les candidats ne peuvent s'inscrire que  
DANS UN SEUL INSTITUT de ce regroupement.**

L'épreuve de sélection se déroulera dans l'institut où le candidat aura déposé sa candidature.

### CANDIDATS NON SOUMIS A LA SELECTION

- Les candidats à la formation par la voie de l'apprentissage,
- Les agents de service hospitalier qualifiés de la fonction publique hospitalière ou les agents de service doivent justifier d'au moins un an d'exercice professionnel et être financés par un employeur.
- Les parcours de validation des acquis de l'expérience

➡ [Veuillez contacter directement l'institut de votre choix.](#)

# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| FICHES DESCRIPTIVES PAR INSTITUT DE FORMATION .....                   | 3  |
| Institut des métiers de la santé CHU de BORDEAUX .....                | 4  |
| IFPS - Centre Hospitalier Agen-Nérac.....                             | 5  |
| Institut De Formation D'auxiliaires De Puericulture De Libourne ..... | 6  |
| CALENDRIER DE LA SELECTION .....                                      | 7  |
| SELECTION .....   | 8  |
| ADMISSION DEFINITIVE.....   | 9  |
| PROFILS PARTIELS.....   | 10 |
| REPORT DE SCOLARITE .....   | 11 |
| DOSSIER D'INSCRIPTION .....   | 12 |
| CONSTITUTION DU DOSSIER .....   | 13 |
| FICHE INSCRIPTION IFAP .....  | 14 |
| NOTICE COMPLEMENTAIRE.....  | 15 |

## FICHES DESCRIPTIVES PAR INSTITUT DE FORMATION

**INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE**  
**Institut des métiers de la santé CHU de BORDEAUX**

**PLACES OUVERTES POUR LA RENTREE 2026/2027**

| Par voie de sélection                | Nombre de places      | Nombre de places après reports |
|--------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Quota autorisé                       | 37                    | 34                             |
| Places promotion professionnelle ASH | Au moins 20% du quota | Au moins 20% du quota          |

**INSCRIPTION A LA SELECTION**  
**PRÉ INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE**

Sur : <http://www.pre-inscription.fr>

**CONTACT**

IFAP DU CHU DE BORDEAUX  
**Institut des métiers de la santé**  
Rue Francisco Ferrer  
33 076 BORDEAUX CEDEX  
email : [ifap.pellegrin@chu-bordeaux.fr](mailto:ifap.pellegrin@chu-bordeaux.fr)  
Site internet : <https://formations.chu-bordeaux.fr>

**COUT DE LA FORMATION**

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Frais d'inscription à la sélection | Non facturés  |
| Frais d'inscription à la formation | 100 €   |
| Cout de la scolarité complète      | 7100 € pour les élèves en autofinancement et les élèves salariés  |
| Cout de la scolarité partielle     | Montant variable en fonction du nombre de blocs à effectuer (prendre contact avec l'IFAP pour obtenir un devis) |

**RENTREE**

**Date de rentrée : Mercredi 26 août 2026**

## INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE IFPS - CENTRE HOSPITALIER AGEN-NERAC

### PLACES OUVERTES POUR LA RENTREE 2026/2027

| Par voie de sélection   | Nombre de places       | Nombre de places après reports |
|---|------------------------|--------------------------------|
| Quota autorisé  | <b>22 places</b>       |                                |
| Places promotion professionnelle ASH                              | Au moins 20 % du quota |                                |
| VAE (hors quota)  | 2                      |                                |
| Apprentissage (hors quota)  | 2                      |                                |
| Places Ségur<br>(sous réserve de l'accord financier de la Région) | <b>6</b>               |                                |

### INSCRIPTION A LA SELECTION PRE-INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE

<http://www.pre-inscription.fr>

Téléchargement du dossier d'inscription sur le site : <http://www.ifps-agen.com/>

### CONTACT

**Institut de Formation des Professionnels de Santé  
IFAP CH AGEN-NERAC**

**Adresse postale : Route de Villeneuve - 47923 AGEN Cedex 9**

Accueil public : 43 rue Corps Franc Pommiès – 47000 AGEN

Email : [secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr](mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr)

Site internet : <http://www.ifps-agen.com/>

### COUT DE LA FORMATION

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Frais d'inscription à la sélection | Non facturés   |
| Frais d'inscription à la formation | 100,00 €   |
| Cout de la scolarité complète      | 7 750 € pour les élèves en autofinancement et les élèves salariés  |
| Cout de la scolarité partielle     | Montant variable en fonction du nombre de blocs à effectuer<br>(prendre contact avec l'IFAP pour obtenir un devis) |

### PRE-RENTREE ET RENTREE

**Date de pré-rentrée : Lundi 24 août 2026 - SITE AGEN – 9h30 – 12h30**

**Date de rentrée : Lundi 24 août 2026 - SITE AGEN – 13h30 – 17h00**

## INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE DE LIBOURNE

### PLACES OUVERTES POUR LA RENTREE 2026/2027

| Par voie de sélection                | Nombre de places                  | Nombre de places après reports    |
|--------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Quota autorisé                       | <b>En attente de confirmation</b> | <b>En attente de confirmation</b> |
| Places promotion professionnelle ASH | Au moins 20 % du quota            |                                   |
| Apprentissage (hors quota)           | 5                                 |                                   |

**INSCRIPTION A LA SELECTION**  
**PRÉ INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE**  
 Sur : <https://www.pre-inscription.fr>

### CONTACT

|  |
|--|
| <p><b>Institut de Formation IFAP CH LIBOURNE</b></p> <p>Institut de formation en Soins Infirmiers<br/>         Secrétariat IFAP<br/>         HOPITAL GARDEROSE<br/>         70 rue des réaux<br/>         33 505 LIBOURNE</p> <p>Email : <a href="mailto:secretariat.ifsj@ch-libourne.fr">secretariat.ifsj@ch-libourne.fr</a></p> <p>Site internet : <a href="http://www.ch-libourne.fr/formation/">http://www.ch-libourne.fr/formation/</a></p> <p>Onglet : « La formation d'auxiliaire de puériculture »</p> <p><b>Téléchargement du dossier d'inscription sur le site</b></p> |
|--|

### COUT DE LA FORMATION

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Frais d'inscription à la sélection | Gratuit   |
| Frais d'inscription à la formation | 100 €   |
| Coût de la scolarité complète      | 8002 € pour les élèves en autofinancement et les élèves salariés  |
| Coût de la scolarité partielle     | Montant variable en fonction du nombre de blocs à effectuer (prendre contact avec l'IFAP pour obtenir un devis) |

### RENTREE

**Date de rentrée : le 26/08/2026 à 9h00**

# CALENDRIER DE LA SELECTION

|  |  |
|--|--|
| PRE-INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE<br>MISE EN LIGNE DES DOSSIERS D'INSCRIPTION | <b>Lundi 18 mai 2026</b>                     |
| OUVERTURE DES INSCRIPTIONS   | <b>Lundi 18 mai 2026</b>                     |
| CLOTURE DES INSCRIPTIONS   | <b>Mercredi 10 juin 2026<br/>(minuit)</b>    |
| AFFICHAGE DES RESULTATS  | <b>Lundi 6 juillet 2026<br/>(14h)</b>        |
| CONFIRMATION DES CANDIDATS   | <b>Mercredi 16 juillet 2026<br/>(minuit)</b> |

# SELECTION

## Dispositions générales

Arrêté du 7 avril 2020 modifié par Arrêté du 12 avril 2021 :

Article 1<sup>er</sup>

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture, est accessible, sans condition de diplôme par les voies suivantes :

- 1° la formation initiale ;
- 2° la formation professionnelle continue sans conditions d'une durée minimale d'expérience professionnelle ;
- 3° la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

**Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.**

Article 2bis :

Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats mentionnés au I de l'article 1er.

## EPREUVES DE SELECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base **d'un dossier et d'un oral** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme évaluateurs composés d'une auxiliaire de puériculture en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel (art.2 – arrêté du 7 avril 2020 modifié par arrêté du 12 avril 2021)

## RESULTATS

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire (art. 8 – arrêté du 7 avril 2020).

# ADMISSION DEFINITIVE

## Liste principale et complémentaire

Le jury de sélection du regroupement d'instituts établit un classement des candidatures retenues au regard des conditions requises. Chaque institut établit une liste principale et une liste complémentaire des candidats admis.

Lorsque la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, le directeur de l'institut de formation peut faire appel, dans la limite des places disponibles, à la liste des candidats sur liste complémentaire d'autres instituts du regroupement, restés sans affectation à l'issue de la procédure d'admission dans ceux-ci.

## L'admission définitive

1. A la production du (des) titre(s) ou du (des) diplôme(s) original (s)
2. L'admission définitive est subordonnée à des vaccinations obligatoires

Ainsi, le candidat devra produire :

- **Au plus tard le jour de la rentrée**, un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine = **certificat d'aptitude**.
- **Au plus tard le jour de la rentrée**, un certificat médical attestant qu'il remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique.

**Confère Annexe ci-dessous** : liste des vaccinations conformes à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (cf. article 44 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié).

**Ne pourront être admis au 1<sup>er</sup> stage, que les élèves pouvant justifier des deux premières doses relatives à la vaccination contre l'hépatite B, sachant qu'il faut 1 mois entre chaque injection.**

**Pour toutes les vaccinations, en plus de la fiche médicale, des justificatifs ou photocopies du carnet de santé devront être fournis obligatoirement.**

**N'attendez pas les résultats de la sélection,**

- Faites vérifier vos vaccins par un médecin car être correctement vacciné peut prendre plusieurs mois et compromettre la mise en stage.
- Prendre rendez-vous auprès d'un **médecin agréé** (<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees-11>) afin qu'il vous établisse un certificat médical d'aptitude à suivre la formation sans contre-indications (les délais sont souvent assez longs).

N'hésitez pas à établir le carnet de santé électronique : permet de vous informer par mail de vos rappels. De plus partageable avec tout professionnel de santé – mes vaccins.net : <https://www.mesvaccins.net/>

**Des modalités spécifiques pourront être mise en œuvre en fonction de la situation sanitaire.**

# PROFILS PARTIELS

## ALLEGEMENTS DE FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

| Titre / Diplôme antérieur  | Durée Ecole | Durée Stage |
|--|-------------|-------------|
| Aucun titre ou diplôme antérieur   | 770 h       | 770 h       |
| Cursus complet   |             |             |
| Bac Professionnel Accompagnement Soins Services à la Personne              | 497 h       | 525 h       |
| Bac Professionnel Services aux Personnes et Aux Territoires                | 644 h       | 770 h       |
| Titre professionnel d'assistant de vie aux familles                        | 574 h       | 595 h       |
| Titre professionnel d'agent de service médico-social                       | 623 h       | 595 h       |
| Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnant Educatif Petite Enfance | 581 h       | 595 h       |
| Diplôme d'Etat Ambulancier   | 575 h       | 595 h       |
| Diplôme d'Etat d'Assistant de Régulation Médicale                          | 553 h       | 595 h       |
| Diplôme d'Etat d'Aide-soignant 2005  | 392 h       | 420 h       |
| Diplôme d'Etat d'Aide-soignant 2021  | 301 h       | 420 h       |

**En fonction des diplômes (ci-dessus) obtenus, les allègements et/ou dispenses peuvent être cumulés.**

# REPORT DE SCOLARITE

Article 9 arrêté du 7 avril 2020 :

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1er n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation au 1er alinéa, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

Soit :

- De droit en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale,
- De rejet d'une demande de congé de formation,
- De rejet d'une demande de mise en disponibilité
- Ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

Soit de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de

- La survenance d'un évènement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, **au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre** sa scolarité à ladite rentrée.

Les demandes de report de scolarité, accompagnées de leur justificatif, **doivent parvenir à la Direction de l'Institut avant le jour prévu pour la rentrée.**

# DOSSIER D'INSCRIPTION

- 1) Pré-inscription en ligne obligatoire : <http://www.pre-inscription.fr>
- 2) Le dossier ci-dessous est à **compléter et à retourner** (avec toutes les pièces demandées), **entre le 18 mai 2026 et le 10 juin 2026 dernier délai**, cachet de la poste faisant foi.

**Tout dossier sera à transmettre uniquement par voie postale**, en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Institut de formation d'Auxiliaire de Puériculture  
Secrétariat IFAP  
HOPITAL GARDEROSE  
70 rue des réaux  
33 505 LIBOURNE

**Tout dossier :**

- incomplet,
- non conforme (illisible...),
- dont la fiche d'inscription ne correspond pas à l'institut choisi,
- n'ayant pas fait l'objet d'une pré-inscription en ligne,
- ou adressé après la date de clôture, ne sera pas traité.



**IMPORTANT**

***NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS NE POUVEZ ENVOYER VOTRE DOSSIER QUE DANS UN SEUL INSTITUT :***

- *Agen ou*
- *Bordeaux ou*
- *Libourne*

# CONSTITUTION DU DOSSIER

## PIECES ADMINISTRATIVES

Fiche d'inscription complétée en **lettres capitales, lisible** (ne pas plier).

 **La rubrique diffusion des résultats sur Internet non renseignée vaut accord de diffusion**

1 photocopie, lisible d'une pièce d'identité recto et verso (carte d'identité ou Passeport) sur une seule et même page en cours de validité pendant toute la durée de la formation.

**Attention la carte d'identité réalisée avant la majorité ne bénéficie pas des 5 ans de prolongation de validité.** Le permis de conduire n'est pas recevable.

Pour les candidats étrangers, hors union européenne, une attestation du niveau de langue française **niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe et **un titre de séjour en cours de validité**.

1 justificatif de votre couverture sociale en cours de validité : copie de l'attestation de droit (à télécharger via votre compte sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)). **Pas de carte vitale**.

Photocopie **des titres ou diplômes** permettant de bénéficier d'équivalences de compétences et/ou d'allègements de formation.

Pour les candidats titulaires d'un diplôme étranger reconnu par l'ENIC-NARIC : photocopie du titre ou diplôme et attestation de comparabilité.

1 lettre de motivation **manuscrite**

1 CV détaillé (comprenant l'ensemble des emplois occupés, le type de contrat effectué, les dates de début et fin de contrat, le nom et le lieu des structures employeurs...).

1 **document manuscrit** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Ce document n'excède pas 2 pages.** (Voir notice explicative)

Certificat(s) de travail du (ou des) employeur(s), accompagné(s) éventuellement des appréciations et/ou recommandations de ou des employeurs. Et tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture

Pour les candidats en terminale BAC PRO ASSP ou SAPAT : copie des relevés de résultats et appréciations, appréciations stages et bulletins scolaires de 1<sup>ère</sup> et terminale

Pour les titulaires du BAC PRO ASSP ou SAPAT : appréciations employeurs ou stages - notes et diplôme du BAC PRO

# FICHE INSCRIPTION IFAP DE LIBOURNE

A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES ET LE PLUS LISIBLEMENT POSSIBLE

N° pré-inscription : .....

Nom de naissance : ..... Nom Marital : .....

Prénom : ..... Sexe :  Féminin  Masculin

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Lieu de Naissance : ..... (Dept :...)

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .../... /... /.../... Courriel : .....@.....  
A écrire en MAJUSCULE impérativement

Numéro de Sécurité Sociale : .....

Nom et téléphone d'une autre personne joignable : .....

Souhaitez-vous signaler une situation de handicap ?  
 Oui (Si oui nous fournir une copie de votre reconnaissance MDPH)

Si oui, merci de vous rapprocher du secrétariat (joindre les justificatifs).

Pour toute demande de renseignements relatifs à un handicap, un référent handicap et à votre disposition.  
Contact : Mme Pignol Constance, 05 57 25 49 16, [constance.pignol@ch-libourne.fr](mailto:constance.pignol@ch-libourne.fr)

Statut actuel : **Salarié** Oui  Non  Nom Entreprise : .....  
Secteur Public Oui  Non  Secteur Privé Oui  Non   
CDI Oui  Non  CDD Oui  Non

**Demandeur d'emploi** Oui  Non  Indemnisé Oui  Non   
N° identifiant : .....

**Je possède un diplôme dispensant (DEAS, BAC PRO ASSP, SAPAT, ADVF, ASMS, DE AES, ARM...)**  
Joindre le justificatif.

Nom du diplôme dispensant : ..... Année d'obtention : .....

Pour tous renseignements sur les modules dispensés, merci de contacter le secrétariat.

Permis de conduire : Oui  Non  Véhicule personnel : Oui  Non

Fait à : ..... Le : .....

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés.

|   |                              |
|---|------------------------------|
| <b>Diffusion des résultats sur internet :</b><br><br><input type="checkbox"/> <b>ACCORD</b> <input type="checkbox"/> <b>REFUS</b> | <b>Signature du candidat</b> |
|---|------------------------------|

# NOTICE COMPLÉMENTAIRE

## MÉTHODOLOGIE RELATIVE A L'ANALYSE DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLE

### I. Les attendus concernant la situation

#### Concernant le contenu

1. Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité
2. Qualités humaines et capacités relationnelles
3. Aptitudes en matière d'expression écrite, orale
4. Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique
5. Capacités organisationnelles

#### Concernant la forme

1. Une introduction
2. Un recueil de données / la description de la situation
3. L'analyse de la situation
4. La conclusion

voir la méthodologie ci-dessous

### II. La présentation du document

- 2 pages maximum
- Document **manuscrit**
- Document clair (présentation aérée, lisible, dans le respect de l'orthographe et la syntaxe, sources des éléments théoriques précisées)

### III. Le plan

- Décrivez et analysez votre situation professionnelle ou personnelle en vous aidant de la méthodologie ci-dessous

|         |   |
|---------|---|
| QUI ?   | Présentation de la personne concernée par la situation<br>Préciser les autres personnes présentes ( <i>rôle de chacun dans la situation présentée</i> ) |
| OÙ ?    | Description du lieu où se déroule la situation  |
| QUAND ? | Le moment où se déroule l'action<br>Que s'est-il passé ?  |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>QUOI ?</b></p> <p><b>COMMENT ?</b></p>         | <p><b>Description détaillée des faits attention : pas d'interprétation, ni de jugement.</b></p> <p>En faisant apparaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'observation réalisée <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Qu'est-ce que j'ai observé ? »</li> </ul> </li> <li>➤ Le ressenti, les réactions et actions <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « Qu'est-ce que j'ai fait ? »</li> <li>○ « Qu'est-ce que j'ai ressenti ? »</li> <li>○ « Qu'est-ce que j'ai dit ? »</li> </ul> </li> </ul>  |
| <p><b>L'ANALYSE DE LA SITUATION : POURQUOI ?</b></p> | <p><b>Identification des points forts et argumentation en lien avec des connaissances théoriques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « De quoi j'ai tenu compte ? »</li> <li>➤ « Qu'est-ce que j'ai mis en place ? »</li> <li>➤ « Avec quels éléments théoriques, je peux le justifier ? » etc.</li> </ul> <p><b>Identification des points faibles et argumentation en lien avec des connaissances théoriques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ « De quoi j'aurais dû ou pu tenir compte ? »</li> <li>➤ « Qu'est-ce que j'aurais pu mettre en place ? »</li> <li>➤ « Avec quels éléments théoriques je peux le justifier ? »</li> </ul> |

**EN CAS DE NON RESPECT DES CONSIGNES, LE DOSSIER NE SERA  
NI ÉVALUÉ, NI ÉTUDIÉ, NI CLASSÉ.**

**L'entretien oral permet d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat, et son projet professionnel.**